

Principales interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 18 septembre 2014

POINT 1. COMITE D'ETHIQUE INTERCOMMUNAL. — Tout comme je trouverais anormal que les membres de la majorité désignent les représentants des minorités, en tant qu'élu minoritaire je ne me sens pas autorisé à participer à la désignation du représentant de la majorité aussi je m'abstiendrai.

POINT 3. OPERATION DE CONSTRUCTION DU 8-10 AVENUE DU GENERAL-DE-GAULLE. — Après vérification, j'ai effectivement constaté que notre règlement intérieur prévoyait depuis des temps immémoriaux que les amendements devaient être déposés 48 heures à l'avance. C'est dommage, parce que de fait nos usages ont toujours été plus souples, et, en ayant à l'esprit les problématiques de développement durable qui figure maintenant parmi les délégations municipales, je souhaitais présenter un amendement au cahier des charges proposé, pour ajouter que le bâtiment construit devrait être conforme aux normes de « bâtiment basse consommation » (BBC), voire, pour être un peu plus audacieux, être un bâtiment à énergie positive.